

La **confirmation d'inscription*** que vous venez de recevoir par mail **doit être retournée par voie postale, pour le lundi 08 juin 2020 au plus tard** (cachet de la poste faisant foi), dûment signée et accompagnée des pièces justificatives, à l'adresse suivante :

Rectorat de Rouen – DEC 2 – 25 rue de Fontenelle - 76037 ROUEN Cedex 1.

A défaut, vous ne serez pas inscrit à l'examen.

* Si vous avez modifié votre pré-inscription, veillez à bien renvoyer la dernière confirmation d'inscription reçue.

Si vous constatez sur cette dernière une erreur ou omission, effectuez les rectifications nécessaires en ROUGE.

Le rectorat n'accusera pas réception de la confirmation d'inscription. Si vous souhaitez vous assurer de la bonne réception de votre dossier, envoyez votre confirmation et les pièces justificatives en LRAR.

PIECES JUSTIFICATIVES à joindre à la confirmation d'inscription :

Si vous êtes candidat redoublant :

Photocopie de votre carte d'identité (recto verso)

Photocopie de votre relevé de notes

Si vous suivez la formation auprès d'un établissement d'enseignement à distance :

Photocopie de votre carte d'identité (recto verso)

Photocopie des certificats de scolarité des première et seconde années (sauf pour les candidats en formation continue. Dans ce cas, joindre la photocopie du contrat de professionnalisation).

Photocopie des attestations de l'employeur justifiant d'une pratique professionnelle effective en rapport avec la finalité du diplôme de :

- six mois à un an si titulaire d'une spécialité de baccalauréat du même secteur professionnel (joindre la photocopie du diplôme).
- deux ans si titulaire d'un diplôme classé au moins au niveau V (joindre la photocopie du diplôme).
- cinq ans dans les autres cas.

Pour les spécialités concernées, attestation formation prévue par la recommandation R408 de la CNAMTS (travail en hauteur)

Si vous êtes en situation de HANDICAP et sollicitez un aménagement d'épreuve(s) :

Le dossier de demande d'aménagement d'épreuve doit être envoyé au plus tard à la clôture des inscriptions :

- Demande d'aménagement à remplir par le candidat
- Formulaire « Informations pédagogiques sur le déroulement de la scolarité » renseigné par la personne compétente au sein de l'établissement, le cas échéant
- Formulaire « Informations médicales » + documents médicaux, sous pli cacheté

Le formulaire de demande d'aménagement est téléchargeable à l'adresse <http://www.ac-normandie.fr>

Rubrique Scolarité études/Examens/Périmètre de Rouen/Inscriptions individuelles

Pour les candidats redoublants, joindre une copie de la décision d'aménagement(s) qui a été prise afin d'en demander la reconduction.